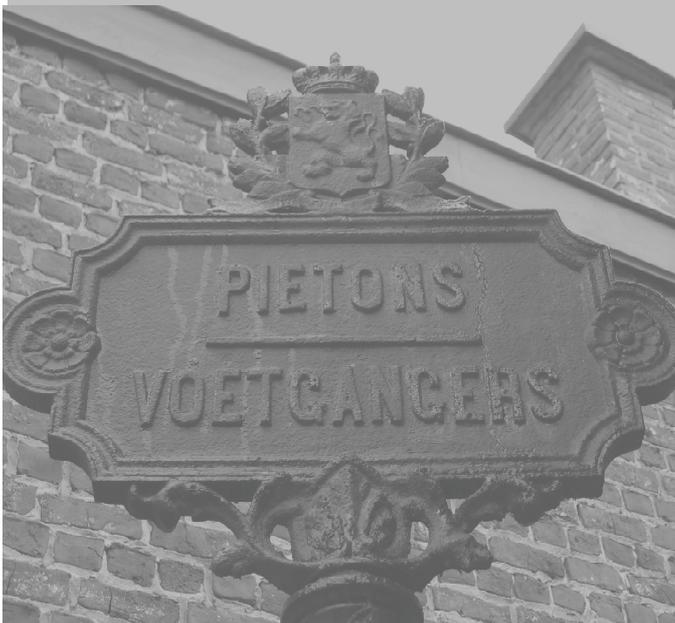


Uccle, c'est le pied !



Itinéraires
en faveur des
déplacements
doux dans le
Sud-Ouest de
la commune

Deuxième édition
septembre 2007

Introduction

3

Itinéraire 1

Linkebeek – Trois Rois – Menhirs
3,7 km – 40 à 50 minutes

6



Itinéraire 2

Gare de Linkebeek – Pont de la rue de Stalle
3 km – 30 à 45 minutes

9



Itinéraire 3

Gare de Calevoet – Lycée Français
1,3 km – 20 à 25 minutes

12



Itinéraire 4

Gare du Moensberg – Lycée Français
2,4 km – 30 à 40 minutes

15



Itinéraire 5

Cité du Melkriek – Gare de Calevoet – Collège St-Pierre
2,7 km – 35 à 45 minutes

18



Itinéraire 6

Collège Saint-Pierre – Château d'Eau – Lycée Français
2,8 km – 30 à 45 minutes

21



Uccle c'est le pied !

La première édition de ce fascicule a été réalisée par l'ACQU (Association de Comités de Quartiers Ucclois) dans le cadre de la Semaine de la Mobilité 2006. Les 500 exemplaires édités à cette occasion ont été rapidement épuisés, l'ACQU a donc décidé de rééditer et d'actualiser cette brochure dans le cadre de la semaine de la mobilité 2007. Ce plaidoyer en faveur des déplacements piétons, propose pour le Sud-Ouest de la commune d'Uccle, six itinéraires utiles, agréables, sécurisés et méconnus permettant de se déplacer à pied dans la ville.

Notre proposition va bien au-delà d'un recueil de promenades plus ou moins bucoliques. Le but est de démontrer à l'aide d'une carte et de descriptions claires et parfois critiques, que sur des trajets courts, ce mode de déplacement doux est une alternative utile et crédible à la circulation en voiture. Lors de la définition des itinéraires, nous avons ciblé, en particulier, les écoles, les gares, les commerces, mais aussi les lotissements (existants ou en projets) les homes et hôpitaux, ainsi que les institutions communales comme autant de points focaux vers lesquels les déplacements piétons devraient pouvoir être favorisés.

Sur chacun des six itinéraires retenus, cartographiés, décrits et tracés sur le terrain, nous attirons l'attention sur les « points noirs » qui entravent les déplacements piétons ou qui représentent un obstacle ou un danger pour les marcheurs qui les empruntent. Enfin, nous suggérons certaines améliorations utiles.

Ce petit ouvrage et le fléchage des itinéraires réalisé sur le terrain permettront de faire connaître aux habitants, mais aussi aux élèves des très nombreuses écoles situées sur ces parcours, certains des sentiers et raccourcis piétons intéressants qui caractérisent ce quartier d'Uccle.

Enfin nous souhaitons que l'« espérance de vie » de ce petit livret excèdera de loin la durée de la semaine de la mobilité et que chacun d'entre vous, continuera régulièrement à emprunter ces cheminements piétons et inscrira ce type de déplacement dans ses habitudes.



Les six itinéraires fléchés sur le terrain !

Durant la semaine de la mobilité 2006, les six itinéraires proposés avaient été fléchés sur le terrain. Aujourd'hui ce fléchage a souvent disparu. Nous espérons qu'à moyen terme la commune installera une telle signalétique de manière permanente. Nous pensons en effet que ces chemins ne sont pas assez mis en valeur et qu'ils seraient bien plus utilisés s'ils étaient mieux connus des riverains et des écoles situées à proximité.

Les objectifs poursuivis

Uccle dispose d'un important réseau de chemins et voies piétonnes qui permet de se déplacer à pied sur de courtes distances dans un environnement de qualité et sécurisé. Bon nombre d'habitants ne connaissent pas ces chemins, ni les connexions et raccourcis qu'ils peuvent permettre. Des points noirs subsistent cependant : carrefours dangereux, traversées d'artères à grand trafic, accessibilité pour d'autres déplacements doux.

Ce que nous voulons :

- Promouvoir la marche à pied comme mode de déplacement alternatif à la voiture pour certains trajets courts.
- Mieux intégrer ce mode de déplacement dans l'ensemble des mesures prises en faveur de la mobilité à Uccle.
- Relier par des itinéraires pédestres les « points focaux » comme les écoles, les gares, les lotissements actuels ou futurs, les hôpitaux et maisons de retraite, les centres commerciaux ou administratifs.
- Jouer sur « l'intermodalité » en favorisant l'accès à pied vers les gares et autres moyens de transport collectifs.
- Protéger et conserver le patrimoine des chemins et sentiers ucclois.
- Envisager la création de nouveaux chemins aux endroits où ils s'avéreraient nécessaires et **systématiquement prendre en compte les déplacements piétons** (et la nécessité de cheminements) **dans tout nouveau projet urbanistique et de lotissement.**

Actions proposées et suites possibles...

Dans un premier temps, le Sud-Ouest de la commune a été choisi comme quartier pilote pour une opération de sensibilisation, d'information et de promotion des déplacements à pied. Dans un second temps, nous envisageons, avec l'aide des associations locales et des habitants motivés d'étendre cette démarche à d'autres parties de la commune.

Notre action se porte, en priorité, vers les écoles, car les déplacements des élèves et de leurs parents en voiture sont une des causes majeures des problèmes de mobilité à Uccle. Par ailleurs, cette action se situe dans le cadre de l'initiation des élèves à la citoyenneté responsable dans le but de promouvoir l'intégration des déplacements doux.

Enfin, en complément à ce petit fascicule « tout public », un rapport plus technique recensant nos investigations et propositions d'aménagements pour améliorer l'accessibilité et l'usage des cheminements sera remis aux autorités communales d'ici peu. Nous espérons ainsi pouvoir établir un dialogue constructif avec elles et leur faire partager notre point de vue et nos choix en matière de mobilité douce.

*Il nous reste à vous souhaiter
une bonne marche et beaucoup de découvertes
car... « On voit la ville autrement si on la regarde en marchant ! »*

Itinéraire n°1

Linkebeek
Trois Rois
Menhirs

3,7 km
40 à 50 minutes

Rue des Trois Rois, chemin permettant de relier la chaussée de Drogenbos à la cité du Melkriek.



[1] Section 1

Le chemin n°1 démarre à la station de Linkebeek, halte du futur RER. À cheval sur les communes d'Uccle et de Linkebeek, les trains qui s'y arrêtent permettent de rejoindre tant Bruxelles-Midi, Bruxelles-Central ou Bruxelles-Nord qu'Etterbeek, le Quartier-Léopold, Schumann ou Jette.

Par l'avenue des Mûres, vous rejoignez le haut de la rue du Bourdon qu'il convient de traverser pour emprunter, en face, le paisible chemin du Moensberg. La traversée de la rue du Bourdon constitue un premier point noir qui nécessiterait un aménagement (voir encadré ci-dessous).

[1] Section 2

L'étroit chemin du Moensberg s'élargit pour devenir une voie carrossable (impasse) et atteindre la station Moensberg sur la ligne 26 qui, de Halle à Bordet en passant par Etterbeek, traverse l'Est de la Région

bruxelloise. Bientôt, une nouvelle station sera construite près de la rue du Bourdon : elle permettra la correspondance avec la ligne Linkebeek – Midi.

Le champ, sur la droite, est destiné à accueillir un projet régional de construction de logements sociaux. Les habitants du quartier demandent de réduire le nombre de logements envisagés (103) et d'adapter les constructions au tissu existant en réduisant les gabarits.

[1] Section 3

L'itinéraire passe sous le petit pont du chemin de fer et rejoint la rue de Linkebeek. C'est une ancienne voirie typique, très étroite, parfois sans trottoir. Les différents projets aux alentours (parkings RER de 200 places, constructions diverses) font craindre à ses habitants de perdre la quiétude et la qualité de vie qu'ils connaissent à présent. C'est pourquoi, ils demandent depuis longtemps la mise en impasse de leur rue sous ce pont du chemin de fer. Cette solution



La rue de Linkebeek... Une des premières rues mises en « zones 30 » à Uccle.

Sentier derrière « Les Jeunes Jardiniers » permettant de relier en un temps record le Delhaize de Beersel au quartier du Melkriek.

aurait pour effet d'enfin sécuriser les cheminements piétons sur ce tronçon devenu stratégique.

Au bas de la rue de Linkebeek, à son intersection avec la chaussée d'Alseberg, le nouveau terminus du tram 55 (le futur 16 dans le plan STIB 2008) sera installé juste à côté de la petite chapelle. Un nouveau passage piéton permettra de traverser la chaussée et de rejoindre sans difficulté la Grand Route, assurant ainsi la continuité de ce chemin n°1.

Le centre commercial du Delhaize de Beersel est à 100 mètres.



[1] Section 4

Grand Route, à hauteur de l'entreprise de travail adapté pour personnes handicapées, « Les Jeunes Jardiniers » (plus de 130 travailleurs !), le chemin n°1 se poursuit, sur la droite, le long de leur pépinière pour déboucher sur une prairie champêtre qu'il convient de traverser. Placée en zone verte et propriété du CPAS de Bruxelles, il n'y manque qu'un

chemin empierré permettant de rejoindre directement la rue des Trois Rois en impasse, évitant ainsi un long détour. À défaut, deux tourniquets permettraient au moins une traversée. La commune a connaissance de ce projet depuis plusieurs années.

[1] Section 5

La rue des Trois Rois constitue l'axe central de cet itinéraire. Ici en impasse et très large, elle traverse l'avenue de Beersel et devient subitement très étroite et pavée. Des bollards l'interrompent à la circulation automobile. Moins réjouissante est la traversée de la chaussée de Drogenbos, axe de pénétration automobile dans la capitale. La plus grande prudence s'impose vu l'absence de passage piéton.

La rue des Trois Rois se poursuit de l'autre côté. Toujours étroite, mais récemment goudronnée, elle offre une portion accessible à tous les usagers, mais il n'y a pas de trottoir... Sur la droite, un terrain est destiné à la construction d'autres logements sociaux.

Ensuite, la rue des Trois Rois retrouve son aspect de chemin destiné aux piétons. Des blocs de bois la ferment à la circulation, même les cyclistes mettent pied à terre. Sans doute pour dissuader les engins motorisés bruyants qui dérangeront certainement les habitants des maisons longées.



Prairie empruntée par l'itinéraire N° 1 pour relier la Grootte Baan à la rue des trois Rois. Un sentier doit y être créé pour pérenniser et compléter l'itinéraire.

[1] Section 6

Sur la droite, le clos Professeur Hustin, récemment construit est un exemple de zone résidentielle. En le traversant de part en part, on aboutit à la rue du Melkriek qu'il convient de traverser tout droit (pas de passage piéton) pour emprunter un petit sentier qui permet de rejoindre le chemin du Keyenbempt, près du Moulin du Nekkersgat, là où passe la promenade verte. En se dirigeant vers la rue de l'Étoile (tram 82), il est facile d'atteindre les centres de formation INFAC et INFOBO ainsi que le terminus des trams 4 et 97 au rond-point des Menhirs (rue de Stalle prolongée) et plus loin le centre commercial de Drogenbos, terminus de notre itinéraire.

POINTS NOIRS ET RECOMMANDATIONS

La rue du Bourdon à sa limite avec Linkebeek :

Sa partie carrossable est ici très étroite : quand un bus de la STIB passe, il vaut mieux s'arrêter et le laisser passer. Les voitures y roulent toujours trop vite en provenance d'Uccle-Centre. Les piétons ne sont pas mieux lotis : d'un côté pas de trottoir, et de l'autre, il est si étroit que malgré les barrières de protection, on ne s'y sent pas en sécurité.

Ce point noir n'a pourtant pas été répertorié comme tel dans le cadre du plan communal de mobilité malgré les accidents qui s'y sont déjà produits. Étant donné l'urbanisation croissante des quartiers environnants, il serait pourtant urgent de réfléchir à son bon aménagement.

CENTRES D'INTÉRÊTS SUR L'ITINÉRAIRE ET AUX ALENTOURS

- Les gares de Linkebeek et du Moensberg.
- Les futurs lotissements sociaux du Moensberg et de la rue des Trois Rois.
- Le terminus du tram 55 (futur n°16), le tram 82 rue de l'Étoile et le terminus des trams 4 et 97 au rond-point des Menhirs.
- Le centre commercial du Delhaize de Beersel et celui de Drogenbos.
- Les centres de formation INFAC et INFOBO.
- La promenade verte rue du Keyenbempt.

Rue des Trois Rois entre l'avenue de Beersel et la chaussée de Drogenbos. Pour éviter le trafic de transit, cette rue a été barrée à la circulation.



AMÉNAGEMENTS À RÉALISER

Rue du Bourdon : accorder plus de place aux piétons et cyclistes est une priorité raisonnable compte tenu de l'attractivité des points d'arrêts RER tout proches. Deux trottoirs décents imposent le rétrécissement de la partie réservée aux automobiles.

Prairie du CPAS : installer 2 tourniquets pour traverser la prairie et rejoindre directement la rue des Trois Rois.

Chemin du Moensberg : à son débouché rue du Bourdon, un passage piéton surélevé y garantirait une traversée sécurisée. Mettre la rue du Bourdon en sens unique, ou installer des feux pour permettre le passage en alternance... en tenant compte des bus de la STIB.

Depuis la station RER du Moensberg : prolonger la piste cyclable de la rue du Bourdon jusqu'à Linkebeek.

Itinéraire n°2

Gare de
Linkebeek
Pont de la rue
de Stalle

3 km
30 à 45 minutes

*Iris jaunes des marais dans le
Geleytsbeek au bois du
Keyenbempt.*



Cet itinéraire permet de relier directement l'extrême Sud-Ouest de la commune à la rue de Stalle, pôle regroupant de nombreux bureaux. Plusieurs écoles importantes (l'Athénée d'Uccle II, l'Athénée Ganenou, de Koninklijk Atheneum Ukkel) ainsi que l'Institut National des Invalides (maison de retraite et de soins) jalonnent son parcours.

Les deux obstacles qui se présenteraient entre la rue Keyenbempt et l'avenue Nekkersgat (un passage à gué sur le Geleytsbeek avec escalade d'une forte pente à partir de la rue Keyenbempt et un effondrement du chemin après l'Institut National des Invalides) viennent d'être aménagés par Bruxelles Environnement.

[2] Section 1

Une volée d'escaliers permet de sortir de la gare qui n'est donc pas accessible aux poussettes et aux Personnes à Mobilité Réduite. Remonter vers l'avenue des Hospices et traverser au passage piéton. Sur le pont du chemin de

fer, le trottoir est très étroit et dangereux ; c'est pourtant le trajet qu'empruntent les élèves de l'Athénée d'Uccle II pour rejoindre l'avenue des Tilleuls.

Prendre à gauche l'avenue des Sophoras. Suivre cette avenue qui longe en hauteur les voies du chemin de fer. Le trottoir est large et un couloir réservé aux cyclistes est marqué sur le sol. Au bout de l'avenue, continuer tout droit sur le chemin de terre. Il a été récemment aménagé, pourvu d'un bon éclairage ; il est accessible aux vélos et même aux chevaux.

Ce chemin permet d'atteindre l'avenue des Tilleuls. Prendre à gauche et passer sur les ponts du chemin de fer. Au bout de l'avenue, remarquez le superbe panorama sur Bruxelles. Traversez la rue du Bourdon, tournez à droite le long du cimetière de Saint-Gilles jusqu'au chemin revêtu en dur (dalles) qui descend à gauche : le « Linthoutweg ». Cette ancienne artère autrefois à circulation très dense est déjà mentionnée en 1447 (sentier n°122 à l'Atlas des chemins vicinaux).



Chemin des Sophoras, coupé à la circulation automobile.

Chemin longeant le cimetière de St Gilles et mettant en connexion la rue du Bourdon et le quartier de l'avenue du Silence.

[2] Section 2

À partir du cimetière, prendre sur la droite, la rue de Calevoet, traverser la chaussée d'Alseberg et prendre, en face, la rue Zandbeek bordée d'une plaine de jeux.

Traverser la chaussée de Drogenbos et rejoindre la rue Keyenbempt bordée de maisons récentes (lotissement) sur la gauche et du site boisé et champêtre du même nom sur la droite. À proximité se trouve l'Athénée « Ganenou ».



[2] Section 3

Suivre la pittoresque rue pavée du Keyenbempt, le long du quartier du Melkriek. Laisser le GR12 vers Paris sur la droite, qui franchit la rivière sur un nouveau pont aménagé dans les travaux de gestion du site, continuer le long du Keyenbempt, puis traverser sur un second pont en bois et suivre

le chemin qui monte et aboutit à gauche à un escalier refait par l'IBGE et facilement accessible. Ce chemin officiel est repris à l'Atlas des chemins vicinaux sous le numéro 68. Deux bancs, installés en bordure permettent de se reposer après la montée.

Une variante permet d'éviter l'escalier en prenant le pont précédent à droite depuis la rue du Keyenbempt, suivre ensuite le

GR12 vers la gare de Calevoet (cfr. l'itinéraire n°5). Laisser le premier sentier sur la gauche et prenez le suivant qui nous ramène sur l'itinéraire n°2 au-dessus de l'escalier.

Rejoindre ensuite, par un escalier, l'avenue Nekkersgat, qui aboutit à l'entrée du Koninklijk Atheneum Ukkel.

[2] Section 4



Dans le Keyenbempt, les nouveaux ponts placés par l'IBGE permettent de franchir aisément le ruisseau qu'il fallait préalablement passer à gué.

Près de l'entrée de l'athénée flamand, sur la droite, se trouve un parking. Dans le coin gauche face à vous démarre un escalier suivi d'un petit sentier secret, étroit, bordé de végétation et de palissades en bois. Il mène au clos de l'Abbé Froidure. Sortir du Clos et traverser la rue E. Van Ophem. Suivre sur la droite, la rue P. De Puyselaere. Le home Brugmann se trouve à proximité, au coin de la rue E. Van Ophem et du Cauter. Prendre ensuite à gauche le « Sparrenweg », chemin qui longe des potagers et la déchetterie communale. Ce chemin est accessible aux vélos et aux Personnes à Mobilité Réduite. Il rejoint la rue de Stalle au niveau de la déchetterie et du centre de tri communal.

POINTS NOIRS ET RECOMMANDATIONS

La gare de Linkebeek est vide, sinistre et couverte de tags, elle devrait être aménagée. Entrée et sortie de la gare de Linkebeek par des escaliers, il faudrait une rampe d'accès pour les PMR et les poussettes. Un parking pour vélos bien aménagé serait fort utile.

Les trottoirs sont trop étroits (90 cm et 60 cm sur le pont) pour remonter de la gare vers l'avenue des Hospices. Il faudrait élargir et sécuriser ces trottoirs très fréquentés par les élèves et autres piétons.

Avenue des Hospices, pas de passage piétons, il faudrait aménager un passage en face de l'arrêt du bus.

Rue du Bourdon en face de l'avenue des Tilleuls, pas de passage piétons en prolongement du trottoir de gauche (il en existe un en face du chemin qui descend le long du cimetière).

Le **sentier 122 Linthoutweg** mériterait un sérieux nettoyage de tous les tags qui enlaidissent le parcours.

Au-dessus du **Geleytsbeek**, un pont supplémentaire a été construit facilitant le franchissement du ruisseau.

Il faudrait une traversée piétonne de la **rue Egide Van Ophem**, au coin de la rue P. de Puysseleere.

Depuis la gare de Linkebeek, un escalier permet de rejoindre le Bloemhofstraat et les ruelles et sentiers balisés de la pittoresque commune de Linkebeek.

CENTRES D'INTÉRÊTS SUR L'ITINÉRAIRE ET AUX ALENTOURS

- Gares du futur RER : de Linkebeek, du Moensberg (hors itinéraire) et de Calevoet (hors itinéraire) sur les lignes 26 et 124.
- Athénée d'Uccle II avenue des Tilleuls (hors itinéraire).
- Centre commercial, poste, banque place de Linkebeek (hors itinéraire).
- École primaire près de la place de Linkebeek (hors itinéraire).
- Bulles à verres près de l'arrêt du bus 43.
- Cimetière de St-Gilles et crématorium.
- Plaine de jeux communale rue Zandbeek.
- Athenée Ganenou.
- Commerces de la chaussée d'Alseberg.
- Moulin classé du Nekkersgat (hors itinéraire).
- Institut National des Invalides (maison de retraite et de soins).
- Koninklijk Atheneum Ukkel.
- Home Brugmann (hors itinéraire).
- Centre de tri et déchetterie.
- Lignes de tram et bus sur les grands axes : avenue des Hospices, rue du Bourdon, chaussée d'Alseberg, chaussée de Drogenbos, rue de Stalle.
- Complexe de bureaux et commerces rue de Stalle.



Rue de Stalle, terminus de notre itinéraire et nœud intermodal important.

AMÉNAGEMENTS À RÉALISER

Gare de Linkebeek : dans le cadre des travaux prévus pour le RER, nous espérons que le site de la gare sera grandement amélioré pour l'ensemble des usagers.

La zone verte du Keyenbempt : l'aménagement par Bruxelles Environnement est en voie d'achèvement. La construction de trois ponts sur le Geleytsbeek et la restauration des sentiers ont amélioré l'accessibilité du site aux piétons. Cependant, un fléchage reste à placer, notamment vers la gare de Calevoet.

La promenade verte (projet IBGE) : il est prévu qu'elle fasse le tour de Bruxelles et doit être aménagée pour les piétons et les cyclistes.

Enfin, les points noirs repris ci-dessus doivent être étudiés et aménagés pour une circulation conviviale des piétons, poussettes, PMR et aussi des vélos éventuellement.

Itinéraire n°3

Gare de Calevoet
Lycée Français

1,3 km
20 à 25 minutes

*Vue du chemin en bordure du
Kriekenput et du plateau
Engeland.*



[3] Section 1

L'itinéraire n°3 débute de l'autre côté de la gare de Calevoet, centre intermodal important de communication SNCB, STIB / De Lijn, côté rue Egide van Ophem. On descend un très petit morceau de la chaussée d'Alseberg vers le carrefour du Bourdon et ensuite on prend tout de suite à gauche le sentier Jan Van Nijlen.

[3] Section 2

Ce sentier figure à l'Atlas sous le numéro 127 ; il se faufile entre les propriétés, entre murs et haies de jardin, pour aboutir à la chaussée de Saint-Job à hauteur du pont du chemin de fer de Calevoet. Un panneau à l'entrée indique que le sentier est interdit à la circulation, il n'est accessible qu'aux seuls piétons et est dépourvu d'éclairage. Sa largeur est d'un bon mètre, mais il est parfois envahi par des broussailles. Il a été baptisé du nom du poète flamand qui vécut à Uccle de 1939 jusqu'à sa mort en 1965 et qui fréquenta le café

ucclois « Au vieux Spijtigen Duivel » où il écrivait ses poèmes. Une rénovation complète de ce sentier devrait être envisagée pour le rendre plus accueillant. À sa sortie une plaque indique son nom mais est peu visible car elle est recouverte durant l'été par la végétation.

[3 / Section 3

Le carrefour qu'il convient de traverser maintenant constitue le point noir de l'itinéraire. Il s'agit de rejoindre la promenade verte le long du Kinsendael. Attention il n'y a aucun passage pour piétons ni signalisation de protection. Rejoignons d'abord la plaine du Bourdon vers le pilier central du pont de chemin de fer, en traversant la dernière section de la chaussée de Saint-Job. Ensuite, après avoir contourné le pilier central du pont, il convient de rejoindre la promenade verte du Kinsendael en traversant la rue du Château d'Or très fréquentée, dépourvue de passages piétons et où la circulation est masquée par les tournants de la voirie.



Il est souhaitable que de nombreux itinéraires piétons convergent vers la gare de Calevoet, point intermodal important.

L'étroit chemin Van Nijlen permet de rejoindre directement la gare de Calevoet depuis la plaine du Bourdon.

La rue Engeland dans sa partie qui longe le Kinsendael a été aménagée en promenade verte.

[3] Section 4

Ce tronçon de la promenade verte du Kinsendael a été récemment aménagé et est accessible aux cyclistes et aux PMR. Cette partie de l'itinéraire est très agréable, car elle longe la réserve naturelle humide du Kinsendael. On y jouit du calme et du chant des oiseaux en toute sérénité et loin du trafic automobile tenu à l'écart par une haie verte. Un panneau signale le passage des batraciens aux automobilistes.

La promenade verte aboutit au carrefour formé par trois rues à sens unique, la rue Engeland, la rue Kinsendael et la rue de Verrewinkel. Un passage piéton aisé a été aménagé à ce carrefour, ainsi qu'un parking pour vélos.



[3] Section 5

Après avoir traversé, à hauteur du restaurant « La branche d'olivier », on laisse sur la droite le chemin du Puits qui rejoint l'itinéraire pédestre de la promenade

verte du Kinsendael et aboutit au plateau Engeland. Il convient de monter la rue de Verrewinkel à sens unique pour les voitures sur cette portion, et fréquentée surtout aux heures scolaires, car elle aboutit à l'important Lycée Français ou Lycée J. Monnet. Sur une petite portion, le trottoir est quasi inexistant au début de la rue de Verrewinkel à droite en montant, mais un trottoir existe

de l'autre côté de la rue. Aucune piste cyclable qui pourrait faire le relais avec celle de la promenade verte, récemment quittée, n'est aménagée dans cette rue. En face du Lycée Français, se situe le centre sportif « Pavillon 58 ». La rue de Verrewinkel rejoint alors le pont du chemin de fer qui surplombe la ligne 26 où devrait se situer la future halte RER du Lycée Français / Verrewinkel.



Le carrefour de la plaine du Bourdon constitue un des points noirs du réseau. Il coupe les itinéraires et son franchissement reste très dangereux pour les piétons.



La promenade verte longe des zones humides de grande valeur biologique riches en batraciens.

POINTS NOIRS ET RECOMMANDATIONS

Le sentier Jan Van Nijlen devrait être aménagé de manière plus conviviale ; les clôtures des propriétés voisines sont sinistres et pas entretenues de même que le sol du sentier. Un balisage fléché pourrait être installé qui indiquerait la proximité de la gare à 5 minutes à pied. Un éclairage est envisageable si le sentier doit être emprunté à la tombée du jour.

Le plus gros point noir de l'itinéraire se trouve au pont de Calevoet. La traversée de la chaussée de Saint-Job et de la rue du Château d'Or est très dangereuse et aucun passage piéton n'existe. La traversée piétonne de la rue Engeland, section large avec les voies de trams est très risquée car aucun passage piéton n'est indiqué, la circulation est très dense et les véhicules ne sont pas visibles dans les tournants. Le carrefour devrait être complètement revu car il est très

dangereux. Un rond-point et des passages sécurisés pour les piétons et cyclistes en même temps que la continuation de la promenade verte « piéton / cycliste » sur la zone verte de la plaine du Bourdon devraient être aménagés d'urgence pour sécuriser ce carrefour très risqué pour les usagers faibles. La rue du Château d'Or, très fréquentée, empruntée par les trams et bus et tout en courbe constitue un des endroits les plus difficiles à traverser de la commune. Il est urgent que la commune et la région songent à sécuriser ce point dangereux.

Le Lycée Français compte s'agrandir. L'entrée de l'établissement sera complètement modifiée pour une plus grande sécurité des élèves et des parents venus déposer leurs enfants. Des pistes cyclables devraient être aménagées depuis l'école vers la promenade verte du Kinsendael ou / et vers la chaussée de Saint Job, par la rue Papeenkasteel, pour les élèves se rendant à vélo au lycée.

CENTRES D'INTÉRÊTS SUR L'ITINÉRAIRE ET AUX ALENTOURS

- La gare de Calevoet est évidemment un centre multimodal important qui comprend le futur RER, les lignes STIB 55, 60 et 43. Les bus De Lijn ont un arrêt de l'autre côté de la gare. L'école communale de Calevoet est située en face de la gare rue F. Vervloet.
- L'itinéraire n°5 qui va du Melkriek au collège Saint-Pierre passe également par la gare de Calevoet.
- Non loin de la gare, se trouve le Home Brugmann, maison de retraite et de soins du CPAS d'Uccle.
- Chaussée d'Alseberg, se situe l'ISTE, Institut supérieur de Secrétariat, avant le carrefour du Bourdon.
- La fin de l'itinéraire rejoint le Lycée Français et la future halte RER Verrewinkel / Lycée Français.
- Une importante maison de retraite est située à l'angle de la rue Geleytsbeek et de l'avenue du Lycée Français.

AMÉNAGEMENTS À RÉALISER

Sentier Jan Van Nijlen : aménager le sol du sentier en dolomie et tailler les haies. Rendre les clôtures moins sinistres. Prévoir des pancartes « Piéton » aux deux entrées « Vers Gare de Calevoet 5 minutes » et « Vers promenade verte Kinsendael 5 minutes » ou bien la distance exacte en mètres. Dégager la plaque indicatrice du nom du chemin de la végétation et prévoir une plaque semblable à l'entrée, côté gare de Calevoet.

Plaine du Bourdon : demander à la Région d'aménager rapidement la liaison de la promenade verte entre le Kinsendael (tronçon achevé) et le Keyenbempt (tronçon dont les travaux sont en cours.) Aménager la zone verte inscrite au PRAS sur la plaine du Bourdon, la rendre à la nature, aux piétons et supprimer le parking sauvage qui détériore le sol et le paysage. Dans cette optique, remettre le Geleytsbeek, traversant la plaine du Bourdon à ciel ouvert. Aménager d'urgence le carrefour rue du Château d'Or, rue Engeland, chaussée de Saint-Job par un rond-point et surtout créer des passages piétons sécurisés. Prévoir des pistes cyclables sur ces artères.

Rue de Verrewinkel : Sécuriser les trottoirs aux endroits encore dangereux et prévoir une piste cyclable pour les élèves du lycée. De même, prévoir une piste cyclable rue Papeenkasteel pour rejoindre la chaussée de Saint-Job.

Itinéraire n°4

Gare du
Moensberg
Lycée Français

2,4 km
30 à 40 minutes

*Chemin du Puits, reliant le
Kinsendael au plateau
Engeland.*



Du Moensberg à l'avenue de l'Hélianthe : ± 15 minutes.

De l'avenue de l'Hélianthe au Lycée Français : ± 15 minutes.

[4] Section 1

À la gare du Moensberg, l'itinéraire n°4 rejoint l'itinéraire N°1 (Linkebeek / Rond-point des Menhirs). La Halte du Moensberg dessert la ligne 26 Halle / Bruxelles. Un parking pour voitures et vélos y est aménagé. Remonter le Moensberg jusqu'à la rue du Bourdon.

[4] Section 2

Emprunter la rue du Bourdon sur la gauche, une double piste cyclable y est aménagée et indiquée par un panneau bleu « Vélo vers Linkebeek 750m / Homborch 500m piéton et vélo ». Un arrêt de la STIB pour le bus 43 et pour De Lijn ligne 155 vers Drogenbos est aménagé sur le pont du chemin de fer. Il s'agit donc d'un point multimodal important. À quelques dizaines

de mètres, au croisement des lignes 124 et 26 du chemin de fer, sera implantée la future gare RER du Moensberg.

[4] Section 3

Suivre à droite l'avenue des Tilleuls surplombant les lignes de chemin de fer en prenant la direction Homborch. Par l'avenue des Tilleuls, à droite, on rejoint rapidement l'Athénée d'Uccle II.

[4] Section 4

Après avoir franchi les ponts, prendre sur la gauche la rue du Kriekenput qui aboutit au square Charles Solau, halte du bus 43 (ligne Héros / Vivier d'Oie). L'avenue d'Homborchveld, en face de vous, conduit à l'école communale du Homborch et à la verdoyante cité du Homborch.

[4] Section 5

Notre itinéraire descend l'avenue d'Homborchveld directement sur



Chemin reliant la gare du Moensberg à la rue de Linkebeek.

la gauche. Les cyclistes peuvent emprunter l'autre côté du square pour descendre vers l'avenue de la Gazelle.

[4] Section 6

En bas de l'avenue d'Homborchveld s'ouvre un très large carrefour assez dangereux. Il est conseillé de traverser l'avenue d'Homborchveld pour rejoindre le seul passage piéton qui franchit l'avenue de la Gazelle à hauteur de l'arrêt de bus 43 en face du garage VW. Rejoindre l'entrée du garage par le seul trottoir qui longe la surface commerciale.

[4] Section 7

On aboutit rue Engeland, petite rue pavée étroite, munie d'un seul trottoir sur la gauche qu'il convient de suivre jusqu'au début de l'avenue de l'Hélianthe, au carrefour suivant.

[4] Section 8

On laisse la rue Engeland sur la droite pour suivre à gauche l'avenue de l'Hélianthe, voirie sans issue qui aboutit au chemin du Puits. En face s'étend le plateau Engeland dont une partie a été inscrite en zone verte de haute valeur biologique et zone spéciale de conservation Natura 2000. L'autre partie est devenue constructible au PRAS et fait l'objet, pour le moment, d'une importante demande de permis de lotir.

[4] Section 9

Le chemin du Puits constitue une section de la promenade verte piétonne et cycliste. Il devra faire

l'objet, prochainement, d'un aménagement lié à ce statut. Empruntons directement sur la gauche le sentier dénommé chemin du Puits et portant l'indication : chemin du Puits n°37 à 49. Ce sentier, d'une largeur d'un bon mètre, est recouvert de dolomie ravinée et est difficilement accessible aux vélos sur cette portion. Il longe, ensuite, la ligne de chemin de fer n°26 pour passer sous le petit pont du chemin de fer. Deux potelets ferment l'accès aux voitures.

[4] Section 10

Le chemin de terre est revêtu d'asphalte très dégradé et raviné. Le second tournant cache une dénivellation importante. Le chemin du Puits serpente entre la bucolique réserve naturelle humide du Kinsendael-Kriekput. Il n'est pas rare d'y croiser un écureuil, tandis que le doux murmure d'une source et le chant des passereaux font oublier les rumeurs de la ville. On se prend à rêver au charme

de la campagne en ville ! La circulation automobile y est difficile et n'est autorisée que pour les seuls riverains. Sur la gauche débouche le sentier piéton de la promenade verte qui conduit au Kinsendael via la rue Engeland. Notre itinéraire se poursuit par le chemin du Puits qui se termine en rue pavée.

[4] Section 11

Le carrefour suivant s'ouvre sur la rue de Verrewinkel, à sens unique et pavée. Le trottoir de droite est inexistant sur quelques mètres, il vaut donc mieux utiliser celui de gauche. Nous remontons donc la rue de Verrewinkel sur la gauche pour atteindre le Lycée Français, but de notre itinéraire. Quelques dizaines de mètres plus haut, la rue atteint la ligne de chemin de fer n°26. À cet endroit devrait se situer la future halte Verrewinkel / Lycée Français qui serait fort utile dans ce quartier peu desservi en transports publics.



Chemin du Puits.

CENTRES D'INTÉRÊTS SUR L'ITINÉRAIRE ET AUX ALENTOURS

- La gare du Moensberg dont l'importance ira croissant avec la mise en service du RER. Les haltes des bus 43 (STIB) et 155 (De Lijn) au Moensberg.
- Athénée Uccle II avenue des Tilleuls.
- Au Homborch, arrêt du bus 43.
- École communale du Homborch, av d'Homborchveld.
- Cité du Homborch, nombreux logements avenue de la Gazelle et la cité Cobralo.
- Plateau Engeland : futur lotissement.
- Lycée Français, rue de Verrewinkel.
- Halte RER à créer rue de Verrewinkel.
- Centre sportif Pavillon 58, rue de Verrewinkel.

POINTS NOIRS ET RECOMMANDATIONS

Le point noir le plus important reste le carrefour Engeland, Gazelle, Homborchveld. Un seul passage piéton est prévu à l'arrêt du bus 43 pour l'instant. L'avenue de la Gazelle en forte pente est très large et permet aux automobilistes d'atteindre des vitesses excessives. Le carrefour devrait être aménagé de manière à canaliser les véhicules et permettre le passage sécurisé des usagers faibles. L'important projet de lotissement du plateau Engeland prévoit un passage des véhicules du lotissement par l'avenue de l'Hélianthe et la rue Engeland à forte pente. L'accroissement du nombre des véhicules venant de ces voiries désenclavées rendra le carrefour précité extrêmement dangereux. Les aménagements de ce carrefour et de la rue Engeland, en forte pente sont deux des conditions exigées par l'étude d'inci-

dences relative au projet de lotissement Engeland.

La quiétude et la sécurité de la promenade verte cycliste et piétonne du chemin du Puits – qui actuellement est interdite à la circulation sauf locale – seront malheureusement compromises par la traversée de la voirie principale du lotissement du plateau Engeland. Une seule issue pour ce lotissement par le carrefour Engeland / avenue de la Gazelle serait nettement préférable.

Une « voie verte piétons et cyclistes » le long de la ligne de chemin de fer n°26 serait très intéressante pour permettre des liaisons rapides entre les différents points focaux de la commune. Dans le cas de notre itinéraire n°3, un sentier entre le plateau Engeland et la future halte de Verrewinkel permettrait de relier le plateau Engeland à cette station et au Lycée Français en moins de 5 minutes à pied.

AMÉNAGEMENTS À RÉALISER

Carrefour Engeland – Gazelle – Homborchveld : l'avenue de la Gazelle très large et en forte pente incite à faire de la vitesse. Elle devrait être aménagée de manière à sécuriser tous ses usagers. Ce carrefour précité est très large, la circulation ne fera que s'amplifier lors de la réalisation des lotissements du plateau Engeland. Ce carrefour, jugé dangereux dans l'étude d'incidences, devrait être aménagé de manière à canaliser la circulation. Les passages piétons sont inexistantes, sauf à hauteur de l'arrêt du bus 43.

La rue Engeland partie pavée : en forte pente, elle n'a qu'un trottoir accessible. Il convient de la sécuriser pour tous les usagers.

Chemin du Puits : le revêtement d'une partie du chemin du Puits, terre recouverte d'asphalte, est très dégradé. La Région va certainement proposer prochainement l'aménagement de la promenade verte « piétons et cyclistes » qui passe par ce chemin du Puits. Si les plans du futur lotissement Engeland voient le jour, tels que présentés à l'enquête publique, la voirie principale du lotissement couperait la promenade verte et une sécurisation du passage piétons et cyclistes, à cet endroit, devrait alors être envisagée. Rappelons aussi qu'il convient de préserver l'aspect paysager du chemin du Puits et de la rue Engeland à typologie rurale.



Le passage du chemin du Puits sous la voie de chemin de fer permet de déboucher depuis le plateau vers la réserve naturelle du Kinsendaël.

Itinéraire n°5

Cité du Melkriek
Gare de Calevoet
Collège St-Pierre

2,7 km
35 à 45 minutes

*Chemin dans la zone boisée
du Keyenbempt, entre le
Melkriek et la gare de
Calevoet.*



L'itinéraire n°5 débute au Melkriek. Cette cité sociale dont les premiers bâtiments ont été construits en 1960, a connu diverses phases d'extension au cours du temps. De nouveaux lotissements y sont en cours de réalisation (rue Keyenbempt et rue du Melkriek notamment).

Il s'agit d'une zone densément peuplée (estimée à 2000 personnes aujourd'hui) et dont les voiries à vocation locale subissent un trafic croissant.

La mise à disposition d'itinéraires piétons et de sentiers sécurisés permettront aux habitants d'effectuer de courts déplacements à pied notamment vers les commerces locaux et vers les nœuds de transports intermodaux. Ce mode de déplacement peut contribuer à améliorer la qualité de la vie et à diminuer la pression automobile sur la zone.

Dans la périphérie du Melkriek on retrouve plusieurs institutions scolaires ainsi que des maisons de retraite qui pourront également bénéficier de cet itinéraire. Enfin, tout le Nord-Est du Melkriek est en zone verte, des sentiers permettent d'y effectuer des raccourcis plaisants et sécurisés

vers la gare de Calevoet rendant le déplacement piéton attractif.

[5] Section 1

Depuis la place du Melkriek, l'itinéraire rejoint le chemin du Keyenbempt longeant le Geleytsbeek via la rue de l'Antilope. Arrivé au croisement Vervloet / Keyenbempt, suivre sur la gauche, le tracé du GR12 (traits rouge et blanc) qui emprunte un petit pont au-dessus du ruisseau.

Ce petit chemin de terre (sans éclairage et souvent boueux) est interdit aux véhicules à moteur. Nous déconseillons également aux cyclistes de l'emprunter et nous leur suggérons de prendre la bifurcation à droite, qui rejoint la chaussée d'Alseberg à hauteur de l'ISTE.

Après avoir suivi le tracé du GR sur 300m grimpant de manière régulière en sous-bois, en direction de la gare de Calevoet, on aboutit rue F. Vervloet juste en face de l'école communale de Calevoet.

Le site boisé du Keyenbempt,



La cité du Melkriek, point de départ de l'itinéraire N°5.

L'itinéraire N°5 dans son passage sous la voie de chemin de fer, suit le parcours du GR menant à Paris et... au chemin de Saint Jacques de Compostelle ! Une fresque murale sur le thème de la mer améliore la convivialité de ce passage souterrain.

t traversé par cette section, ainsi que les potagers situés dans le haut du chemin viennent d'être réaménagés par Bruxelles Environnement en même temps que la promenade verte.

[5] Section 2

À l'école de Calevoet, le chemin se transforme en chaussée pavée (la rue Vervloet) et descend vers la rue Van Ophem en face de la gare. Un lotissement comprenant logements et commerces sera prochainement construit sur le terrain à gauche en sortant du chemin. Il serait regrettable que cette partie de l'itinéraire perde son charme de voie sans issue et qu'un trafic important s'y développe. La zone subit déjà à certaines heures une circulation dense, lorsque les parents déposent leurs enfants à l'école de Calevoet.

Rue Egide Van Ophem, il faut traverser sur le passage piéton avec prudence : on se trouve dans un tournant et les voitures remontant de la plaine du Bourdon débouchent à vive allure. Cet endroit mériterait d'être sécurisé vu la proximité de l'école et de la gare. Pour pouvoir franchir les voies du chemin de fer, il faut emprunter le tunnel situé 30 mètres sur la droite. Ce passage souterrain était un des points noirs de l'itinéraire. Il était sale, mal éclairé peu entretenu et systématiquement tagué. En 2006 une fresque a été réalisée à l'initiative. Cette peinture est respectée par les taggeurs et devient un centre d'intérêt sur cet itinéraire. On regrette néanmoins le mauvais éclairage. Il s'agit d'un passage essentiel pour les habitants et usagers des écoles et services situés dans cette zone et qui permet de rejoindre la gare, nœud intermodal de cet itinéraire.



[5] Section 3

Sortant du tunnel, on débouche chaussée d'Alseberg, juste en face du Dieweg. Après avoir traversé au niveau de la gare, on emprunte la chaussée d'Alseberg vers le Globe sur une centaine de mètres. Nous vous invitons à quitter cet axe de circulation « structurant » et particulièrement bruyant en prenant sur la droite, la très petite rue du Coq, à sens unique, mais quasi dépourvue de trottoir. Heureusement la circulation y est très réduite et on peut y déambuler en sécurité.

L'itinéraire se poursuit par des petites rues cheminant parallèlement à la chaussée d'Alseberg. On passe ainsi de la rue du Coq, à celle du Château d'Eau pour emprunter la rue de la Fauvette. Toutes ces rues disposent de trottoirs en bon état et protégés contre le parking « sauvage » par des bollards. On y circule de manière protégée par rapport à la route. Certains carrefours mériteraient d'être mieux amé-

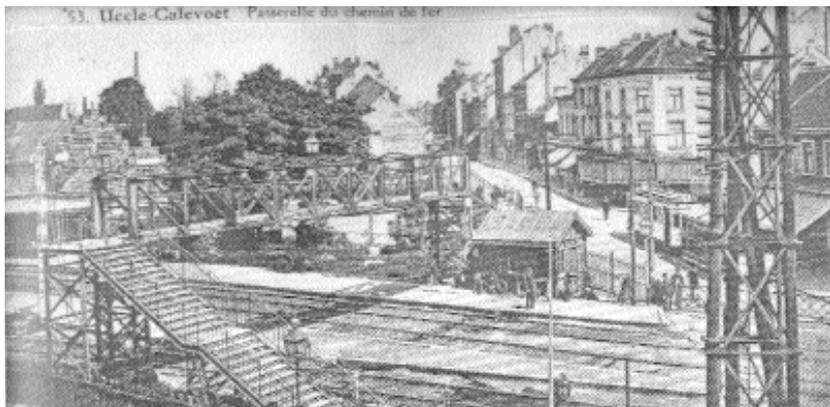
nagés et tous ne disposent pas de passages piétons.

[5] Section 4

Ce tronçon emprunte, sur la gauche, depuis la rue de la Fauvette, la rue Robert Scott qui descend vers la place Danco (point intermodal vers des trams et des bus).

Place Danco, avant d'atteindre l'avenue Brugmann, prendre à droite vers le parking de la salle Omnisport J. Van Offlelen. Ce raccourci permet de déboucher dans l'avenue Brugmann juste en face du passage clouté qui permet de la traverser (attention au tram sur le site propre !) et d'emprunter juste en face la rue de la Fourragère. Au bout de la rue de la Fourragère, prendre à droite (rue de Nieuwenhove) jusqu'à la rue du Postillon. Il reste 50 mètres à faire pour rejoindre le parvis Saint-Pierre, les nombreux commerces, écoles et points focaux qui se situent dans cette zone.

Passerelle enjambant anciennement la voie de chemin de fer. Nous souhaitons un retour à ce système à la place du tunnel.



POINTS NOIRS ET RECOMMANDATIONS

Bien que l'état du tunnel sous la voie de chemin de fer à Calevoet ait été amélioré avec la fresque marine, l'éclairage défaillant le rend peu engageant. Par ailleurs, les PMR ne peuvent l'emprunter et il constitue un obstacle pour les cyclistes, les poussettes et le caddy du facteur. Ce passage souterrain est pourtant essentiel pour franchir la ligne de chemin de fer qui coupe notre itinéraire mais aussi tout ce quartier de manière transversale. Sinon, le piéton est obligé de faire le tour soit par la plaine du Bourdon, soit par la rue de Stalle pour franchir la voie ferroviaire sous les ponts. La zone située autour de l'école de Calevoet mériterait certains aménagements. Il faudrait pérenniser la fonction piétonne et la voie pavée, sans issue, de

la rue Vervloet devenant un sentier dans le bois du Keyenbempt. Celui-ci est menacé par le parking sauvage, par le trafic lié à l'école. La traversée de la rue Van Ophem doit être sécurisée, la vitesse des véhicules venant de la plaine du Bourdon doit être réduite et la visibilité du passage piéton doit être renforcée. Les très nombreux chemins situés entre le Melkriek et la gare de Calevoet gagneraient beaucoup en visibilité pour l'utilisateur potentiel s'ils se voyaient attribuer un nom ainsi qu'un fléchage indiquant la destination.

La traversée de l'avenue Brugmann à hauteur de la salle Jacques Van Offelen est assez périlleuse. Le site propre pour les trams est souvent illégalement emprunté par de nombreuses voitures, ce qui ne facilite pas la traversée pour les piétons.

CENTRES D'INTÉRÊTS SUR L'ITINÉRAIRE ET AUX ALENTOURS

- La zone du Melkriek où l'urbanisation s'accroît et où le « besoin » en chemins et en itinéraires piétons devrait aussi augmenter.
- Les nombreuses écoles autour du Melkriek et de la gare de Calevoet (Athénée Ganenou, école communale de Calevoet, Haute école ISTE, école d'ostéopathie...)
- Gare de Calevoet – axe de communication intermodal dont l'importance ira croissant avec la mise en service du RER. On y trouve les haltes des bus 43, terminus 60 et tram 55 (STIB).
- Des liaisons vers le GR12 et vers la promenade verte.
- Le bureau de poste chaussée d'Alseberg.
- Rue Egide Van Ophem, un nouveau lotissement, face à la gare.
- Les services du CPAS, 860 chaussée d'Alseberg.
- Salle Omnisport J. Van Offelen.
- Zone commerciale du Parvis St-Pierre.
- Collège St-Pierre, bibliothèque et Académie d'Uccle, rue du Doyenné.

AMÉNAGEMENTS À RÉALISER

Gare de Calevoet : le remplacement du tunnel par une passerelle serait plus sécurisant mais probablement onéreux. Toutefois, dans le cadre des travaux sur les gares RER, ce changement serait bénéfique pour les piétons et les PMR (ascenseurs). Rappelons que « l'option passerelle » a été retenue pour la halte du Vivier d'Oie.

Traversées de la rue Van Ophem et de l'avenue Brugmann : elles doivent être équipées de « feu à poussoir » pour garantir une plus grande sécurité aux personnes qui traversent.

Chemins traversant le Keyenbempt : l'offre en chemins est grandement améliorée par les travaux récents de l'IBGE. Cependant, un plan de gestion et d'entretien de ces chemins est nécessaire pour qu'ils restent attractifs.

Itinéraire n°6

Collège St-Pierre
Château d'Eau
Lycée Français

2,8 km
30 à 45 minutes

*Rue du Château d'Eau dans
sa partie descendant du
Dieweg vers St Job.*



Cet itinéraire vous mènera, en moins de 30 minutes, du Collège Saint-Pierre au Lycée Français en passant par le site classé de la rue du Château d'Eau.

[6] Section 1

Le point de départ de cet itinéraire se situe avenue Coghén, à hauteur du Collège Saint-Pierre. Suivez les flèches rouges et laissez-vous guider vers le Parc de Wolvendael.

Vous passerez devant la villa construite en 1909, au coin des avenues Coghén et Brugmann. Cette belle maison servait autrefois à loger les directeurs du collège Saint-Pierre.

Vous devrez, ensuite, traverser l'avenue Brugmann, avec prudence, car le flot des voitures y est ininterrompu. Nous vous conseillons de descendre l'avenue Brugmann jusqu'au feu rouge, au croisement avec l'avenue De Fré et de vous diriger vers la rue Rouge.

Savez-vous que l'avenue Brugmann fut ouverte dès 1875, réalisant une jonction directe entre la place Stéphanie et « Le Globe » ?

[6] Section 2

Au début de la rue Rouge, sur votre gauche, une petite porte vous permet d'entrer dans le parc de Wolvendael et d'accéder facilement à l'Académie de dessin. Un peu plus loin, sur votre droite, se trouvent les nouveaux locaux des services de police.

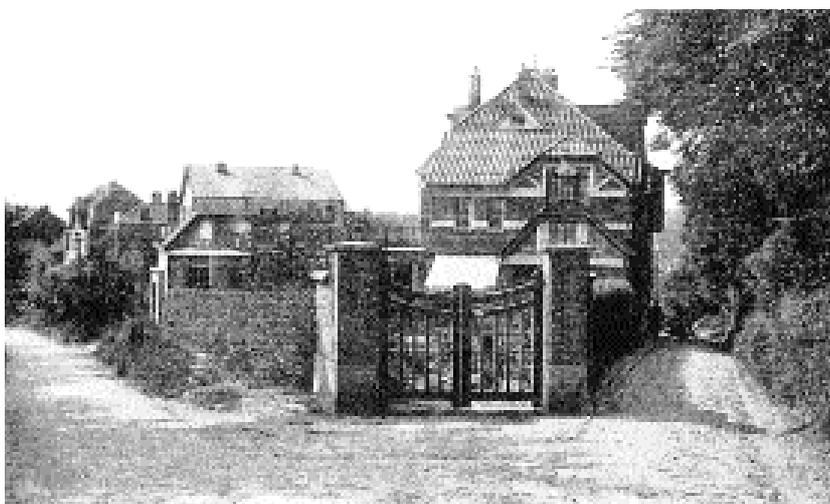
En remontant, vous longerez le parc de Wolvendael dont l'une des entrées se situe face au centre culturel d'Uccle. Traversez l'avenue de Wolvendael et suivez la rue de la Fauvette.

À hauteur de la rue Robert Scott, en contrebas sur votre droite, vous apercevrez la place Danco*, récemment aménagée. Autrefois s'y trouvait un étang. Après son assèchement, Georges Brugmann y fit bâtir un dépôt pour dix voitures et une écurie pour la trentaine de chevaux qui se relayaient pour tracter les trams. Au bout de la rue de la Fauvette, en direction du Dieweg, vous

** E. Danco (1869-1898), brillant officier de l'école militaire et de l'école d'application. Participe à la célèbre expédition de la Belgica de Gerlache en Antarctique. Danco y était chargé des observations relatives à la physique du Globe. Rappelons qu'outre cette place à Uccle, une grande terre qui borde l'est du détroit de la Belgica s'appelle Terre de Danco.*



Entrée du Collège St Pierre, section secondaire, avenue Coghén.



Les références au passé et les illustrations ont été puisées dans « UCCLE Souvenirs du XX^e siècle » Éditions Arobasse

grimpez la pente de la rue du Château d'Eau où se trouve la petite école du « Wølvenberg » appelée autrefois « école de la pomme » en référence à son enseigne. Le flot croissant des voitures a transformé l'axe « Château d'Eau – Fauvette » en véritable boulevard. Le Plan Communal de Mobilité veut redonner son caractère résidentiel. Des aménagements favorables à la qualité de vie des habitants y ont été amenés : mise en sens unique de la rue du Château d'Eau, de la rue des Moutons et mise en sens unique opposé des deux premiers tronçons de la rue de la Fauvette.

Aucun château d'eau ne se dresse rue du Château d'Eau : ce nom rappelle seulement l'ancien château d'Overhem qui se mirait dans les eaux de ses douves. Sur ces fondations s'élève aujourd'hui une bâtisse revêtant l'aspect d'une maison de campagne méditerranéenne. Un Ginkgo biloba, l'arbre aux quarante écus, illumine d'or le site à l'automne depuis plus de vingt ans.

[6] Section 3

DES SENTIERS À DÉCOUVRIR...

Le Dieweg : chemin du peuple (diet weg), semble exister depuis l'époque gallo-romaine. À l'origine, cette longue route suivait une crête surplombant les vallées de l'Ukkelbeek et du Geleytsbeek. Le Dieweg est surtout connu, de nos jours, pour son cimetière classé. Il abrite une flore typique et constitue un havre de paix pour de nombreux oiseaux. En mars 1983, le cimetière du Dieweg a encore accueilli, par dérogation spéciale, la dépouille de Georges Remi, plus connu sous le nom d'Hergé.

En traversant le Dieweg à hauteur de la rue du Château d'eau, vous découvrez le sentier pavé de la rue du Château d'Eau, site classé le 27 mars 2003 grâce

Rue du Château d'Eau.

à la ténacité de quelques habitants du quartier et dernier vestige des ruelles pavées d'autrefois. Sous le charme d'antan, vous abordez, ainsi, la chaussée de St-Job, fort fréquentée par les voitures. À quelques mètres sur votre gauche, caché par une végétation accueillante, découvrez la quiétude d'un petit sentier piétonnier qui vous conduira à la rurale rue Geleytsbeek et vous mènera au Lycée Français par l'avenue du même nom. Pour ceux qui veulent se reposer, le parc de la Sauvagère, avec ses jeux pour jeunes enfants et ses animaux familiers, vous accueille, juste de l'autre côté du pont, en face du cimetière de Verrewinkel.



Rue du Château d'Eau. Cette partie pavée et classée du chemin est restée dans un état très proche de celui représenté sur les cartes postales d'il y a plus d'un siècle.



CENTRES D'INTÉRÊTS SUR L'ITINÉRAIRE ET AUX ALENTOURS

- Le parc de Wolvendael
- Les écoles : Wolvenberg, Plein Air, Les Blés d'Or, Lycée Français.
- Les commerces de la rue Xavier De Bue.
- Rue Rouge : le centre culturel, le commissariat de police.
- Dieweg : les commerces, le cimetière.
- La gare de Calevoet (au bout du Dieweg).

POINTS NOIRS ET RECOMMANDATIONS

La traversée de l'avenue Brugmann au carrefour avec l'Avenue De Fré.

La traversée du Dieweg, à hauteur de la rue du Château d'Eau : circulation importante et vitesse excessive des automobilistes.

La traversée de la chaussée de Saint-Job à hauteur de la rue du Château d'Eau : passage piétons dangereux.

L'arrêt de bus sur la chaussée de Saint-Job, non loin de l'avenue Hellevelt, utilisé par les élèves du Lycée Français, est mal signalé et est devenu très dangereux compte tenu de la circulation toujours croissante sur cet axe. Les élèves s'entassent sur la chaussée pour attendre le bus...

Cette deuxième édition de la brochure a été réalisée dans le cadre de la semaine de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2007.

Sa mise à jour a été effectuée à l'occasion de l'action « *La rue pour tous* » initiée par Inter Environnement Bruxelles.

AVEC LE SOUTIEN DE

l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU)

Inter-Environnement Bruxelles

La Région de Bruxelles-Capitale

AUTEURS

Alain THIRION
itinéraire n°1

Nicole DUSSART et Jacques HIRSCHBÜHLER
itinéraire n°2

Thérèse VERTENEUIL
itinéraires n°3 et 4

Georges MICHEL
itinéraire n°5

Xavier RETAILLEAU
itinéraire n°6

Merci à toutes les personnes qui nous ont aidé lors du balisage des six itinéraires.

PHOTOGRAPHIES

Georges MICHEL
et Thérèse VERTENEUIL

CARTOGRAPHIE

Georges MICHEL

MISE EN PAGE

Sylvie GREINDL

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bernard JOURET
av. de la Chênaie 79c, 1180

TIRAGE

1000 exemplaires

© septembre 2007

Votre opinion, tout renseignement sur des cheminementes pédestres à Uccle et toute autre observation sur le terrain nous intéressent.

Merci de bien vouloir

nous les communiquer.

Écrire à :
Nicole Dussart
Bosveldweg, 67
1180 Bruxelles
Tél et Fax : 02.374.23.00
nicole.dussart@skynet.be

Association de
Comités de
Quartier Ucclois
asbl (ACQU)
av. du Maréchal,
20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

